

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2019-07 du 16 avril 2019 portant fin de fonction  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930195S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;  
Vu la décision n° N 2018-25 du 20 décembre 2018 du président de l'Établissement français du sang nommant Mme Cathy BLIEM-LISZAK aux fonctions de directeur de la collecte et de la production des PSL par intérim de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux fonctions de directeur de la collecte et de la production des PSL exercées par intérim par Mme Cathy BLIEM-LISZAK, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 avril 2019.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
M. FRANÇOIS TOUJAS